Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 75 (1949)

Heft: 10: Foire Suisse de Bâle, 7-17 mai 1949

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

75e année 7 mai 1949 No 10

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs
Pour les abonnements s'adresser à la librairie
F. ROUGE & Cie
à Lausanne
Prix du numéro :
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. † L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud :* MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève :* MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais :* MM. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGENER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES
Le millimètre
larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces répétées
ANNONCES SUISSES S.A.
5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles. Ecole enfantine. Centre scolaire à construire à Lausanne.* Concours d'architecture. — *Les bases géodésiques de la mensuration en Suisse*, par A. ANSERMET. — *Note sur une forme particulière de l'équation de passage dans le cas d'une turbine axiale, à réaction*, par PAUL PINGOUD, ingénieur E.P.U.L. — LES CONGRÈS : *Congrès international de Technique portuaire ; Exposition nationale du bâtiment 1949 et du transport automobile.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Assemblée générale du groupe des ponts et charpentes.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles - Ecole enfantine

Centre scolaire à construire à Lausanne

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Extrait du règlement et du programme

En juin 1948, la Municipalité de Lausanne ouvrait un concours d'architecture pour l'étude d'un groupe comprenant les constructions nécessaires à une Ecole supérieure et à un Gymnase de jeunes filles, à une école enfantine et à une garderie d'enfants, qu'elle se propose d'édifier sur sa propriété sise entre l'avenue de Tivoli et le chemin des Croix-Rouges (ancienne propriété Brandenbourg), au nord de la voie C. F. F.

Etaient admis à concourir : les architectes suisses, régulièrement domiciliés dans le canton depuis un an au moins ; les architectes vaudois, qu'ils soient domiciliés en Suisse ou à l'étranger.

Une somme de 30 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre six à sept prix aux auteurs des projets ayant le mieux satisfait aux conditions du programme.

L'*Ecole supérieure* est destinée aux jeunes filles de dix à seize ans (six degrés d'âge). Les constructions nouvelles doivent permettre de loger un millier d'élèves dans 40 classes, dont 20 en première étape.

Le *Gymnase*, destiné aux jeunes filles de seize à dix-neuf ans, doit comporter 20 classes, à construire en seconde étape.

Chacun des deux établissements devait constituer une unité en soi ayant sa propre direction et son secrétariat ; l'aula et la salle de gymnastique étaient toutefois utilisées par les élèves des deux écoles.

Des accès spacieux et aisés devaient permettre aux élèves d'atteindre les lieux avec facilité et sécurité.

Les bâtiments devaient être disposés de telle manière que les bruits de la circulation ne puissent pas nuire au travail des classes.

Des liaisons couvertes étaient à prévoir entre les divers bâtiments scolaires, d'une part, et les salles de gymnastique, d'autre part.

La composition de l'ensemble devait permettre de maintenir une discipline différentielle selon l'âge des élèves et de créer l'ambiance convenable à une école secondaire de jeunes filles.

Les concurrents devaient s'attacher au côté économique de leur composition et éliminer tout luxe superflu, sans compromettre pour cela le caractère et l'aspect de l'ensemble de l'œuvre envisagée.

Dans la mesure du possible, les arbres existants devaient être sauvegardés.

L'*école enfantine* et la *garderie d'enfants*, à placer de préférence dans la partie ouest du terrain, étaient à considérer comme des éléments indépendants des deux premières.

Extrait du rapport du jury

Le jury, composé de : MM. F. Crot, municipal, directeur des Ecoles, Lausanne ; R. Jordan, municipal, directeur des Travaux, Lausanne ; G. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, Lausanne ; M. Monnier, directeur du Gymnase de jeunes filles, Lausanne ; H. Baur, architecte S. I. A., Bâle ; M. Braillard, architecte S. I. A., Genève ;

(Voir suite page 128)